

PARCOURS DE CITOYENNETÉ

3 étapes obligatoires

1

L'enseignement
de défense
(classes de 3^è et 1^{re})

2

Le recensement
à 16 ans en mairie
ou en ligne pour
certaines communes
(www.service-public.fr)

3

La Journée
Défense
et Citoyenneté
(www.majdc.fr)

*La JDC est une étape clé,
à ne pas manquer !*

Ce parcours est obligatoire pour passer :

- ✓ vos examens (BAC, CAP, permis de conduire...);
- ✓ vos concours (fonction publique, grandes écoles...).



SGA
Secrétariat général pour l'administration